

Charte d'utilisation du Mésocentre EXPLOR

Conditions d'accès et règles de bon usage des ressources

01/10/2017

Présentation

Le mésocentre EXPLOR, hébergé par l'Université de Lorraine, vise à développer l'offre de simulation et de calcul en Lorraine par une mise en réseau des moyens de calcul existants, leur renforcement ainsi que l'accompagnement des chercheurs et des entreprises à leur utilisation. EXPLOR fait partie des projets soutenus financièrement par l'État et la Région Lorraine.

EXPLOR est un ensemble comprenant :

- un centre de calcul (Campus Artem, Nancy)
- une maison de la simulation (Faculté des Sciences et Technologies, Nancy).

EXPLOR a pour objectifs :

- d'allouer du temps de calcul aux utilisateurs (chercheurs, entreprises) en partenariat ou en prestation
- de gérer l'infrastructure de calcul intensif mise à disposition des laboratoires et des partenaires
- d'assurer un soutien technique et scientifique aux utilisateurs (dont la formation).

Tout utilisateur accédant aux ressources informatiques d'EXPLOR doit avoir au préalable approuvé et signé électroniquement la présente Charte. L'acceptation de cette charte conduit à l'acceptation de la charte informatique de l'UL (https://ent.univ-lorraine.fr/Charte_informatique_UL.pdf).

But de la Charte d'utilisation

La présente charte a pour but de définir les règles de bonne utilisation des ressources communes. Ces règles relèvent avant tout du bon sens et ont pour seul but d'assurer à chacun l'utilisation optimale des ressources, compte tenu des contraintes globales imposées par leur partage. En cas de non-respect de ces règles, les responsables d'EXPLOR se réservent le droit d'intervenir, afin que le plus grand nombre d'utilisateurs puissent bénéficier de conditions de travail les plus satisfaisantes possible. La présente Charte s'applique à tous les moyens locaux : serveurs, stations, ... ainsi qu'aux services accessibles à partir des machines locales (i.e. tout l'Internet).

Droits et devoirs des utilisateurs

L'utilisateur du mésocentre EXPLOR s'engage à :

- Respecter la charte informatique de l'UL
- Consulter les notes de maintenance à partir du site web, sur les messages d'accueil des machines ainsi que les messages envoyés sur les listes de diffusion mises en place par EXPLOR

- Ne pas utiliser la machine comme espace de stockage ou de sauvegarde sans lien avec le projet de recherche soumis lors de la demande d'accès au mésocentre
- Ne pas utiliser la machine comme passerelle depuis l'extérieur vers le réseau de l'UL
- À fournir des informations individuelles valides : adresse, projet, ... Il est également tenu de notifier de toute modification de ces informations. La fourniture d'informations délibérément erronées sera considérée comme une faute pouvant entraîner une interdiction d'accès aux ressources d'EXPLOR
- Mentionner l'utilisation d'EXPLOR sur ses communications:

Les ressources en calcul ont été fournies en partie par le Mésocentre EXPLOR hébergé par l'Université de Lorraine

High Performance Computing resources were partially provided by the EXPLOR centre hosted by the University of Lorraine

et **fournir annuellement un rapport d'activité** mentionnant ses publications ainsi que l'usage qui a été fait des moyens fournis par EXPLOR.

- Prendre toute mesure afin d'empêcher l'utilisation de compte par des tiers (ne pas divulguer son mot de passe, choisir un mot de passe suffisamment robuste)
- Protéger ses fichiers (enlever les accès non indispensables)
- Relever régulièrement sa messagerie et répondre aux demandes venant du Centre de Calcul
- Communiquer avec l'équipe support à l'adresse explor-support@univ-lorraine.fr
- Utiliser le site de support pour toute demande d'intervention <http://explor.univ-lorraine.fr>
- Participer à la diffusion des résultats scientifique (posters, vidéos, ...)
- Respecter les aspects légaux liés à l'utilisation des logiciels
- Signaler toute violation, tentative de violation ou toute violation suspectée d'un système informatique et prévenir les administrateurs de toute tentative de violation (même non réussie) de son compte
- Intégrer des demandes de financements EXPLOR dans les projets liés à l'utilisation des ressources d'EXPLOR et en informer la Direction d'EXPLOR
- Ne pas utiliser les ressources dans un but commercial hors du cadre d'une convention, sauf accord avec la Direction d'EXPLOR

L'utilisateur est conscient que :

- La sauvegarde des données n'est pas assurée en dehors des répertoires dûment référencés dans la documentation EXPLOR (ex., répertoire \$SAVEDIR)
- Le fonctionnement des ressources d'EXPLOR est dépendant du réseau, de la fourniture de fluides (électricité, climatisation, etc.) et des contraintes de sécurité imposées par l'UL ainsi que par RENATER
- Sa propre activité scientifique sera intégrée dans le rapport d'activité annuel et pourra être évoquée lors de présentations auxquelles EXPLOR participe
- Pour des besoins d'administration, les ressources et les calculs sont supervisés
- Les scratches temporaires sont supprimés automatiquement
- Il est responsable de l'utilisation qui est faite de son compte
- La tentative d'usurpation d'identité est un délit
- Il doit protéger les fichiers dont il veut limiter l'accès

- Des informations importantes sont envoyées sur la liste de diffusion explor-utilisateurs@univ-lorraine.fr

Droits et devoirs des administrateurs

Les administrateurs d'EXPLOR sont responsables de la qualité du service. Ils doivent faire respecter les droits et les responsabilités des utilisateurs.

EXPLOR se réserve le droit de prendre toute disposition nécessaire pour assumer ces responsabilités et permettre le bon fonctionnement des ressources informatiques communes.

1. Disponibilité des ressources informatiques

Les administrateurs d'EXPLOR se doivent d'informer les utilisateurs des interruptions volontaires de service.

Ils s'emploient à minimiser ces interruptions et à choisir des dates et des heures fixes.

2. Respect de la confidentialité

Les personnels d'EXPLOR doivent respecter la confidentialité des fichiers utilisateurs, des courriers, et des sorties imprimantes auxquels ils peuvent avoir accès.

3. Accès aux données privées

Les personnels d'EXPLOR peuvent accéder à des fichiers ou courriers pour diagnostic ou correction de problème. Pour assurer la bonne marche du système ou pour vérifier l'application de la Charte ils peuvent examiner des données appartenant à des utilisateurs. Ils sont tenus à garantir la confidentialité des informations auxquelles ils auront accès au cours de ces démarches.

4. Contrôle de l'utilisation des ressources

Les personnels d'EXPLOR peuvent surveiller en détail les sessions de travail d'un utilisateur s'il existe un soupçon de non-respect de la Charte.

Ils peuvent interrompre toute tâche utilisateur dans le cas où une utilisation excessive des ressources nuit au bon fonctionnement du système (avec ou sans préavis, selon l'urgence du problème).

Ils peuvent mettre sur un support externe ou compresser les fichiers excessifs ou sans lien direct avec des travaux "normaux" (avec ou sans préavis).

Enfin, en cas de dégradation du service, ils peuvent mettre fin aux sessions de travail trop longtemps inactives.

Utilisation des ressources communes

Le partage des ressources d'EXPLOR par un nombre élevé d'utilisateurs ayant des besoins souvent fort différents implique le respect de certaines règles.

1. Partage équitable des ressources communes

Espace disque : son utilisation doit être surveillée afin de limiter le gaspillage au minimum (nettoyage fréquent, compression, archivage, ...).

Système : les traitements consommateurs de ressources doivent utiliser les files d'attente fournies par EXPLOR. Le lancement de travaux en direct sur les noeuds de calcul n'est pas autorisé.

Seul le niveau utilisateur est autorisé sur un serveur commun. Sauf accord écrit du responsable d'EXPLOR, un tel serveur ne peut servir à des enseignements de programmation système ou réseau (développements appelant des fonctions internes du système...). Ceci afin de maintenir l'intégrité du système et du réseau.

L'installation de logiciels du commerce "à titre privé" est autorisée mais l'utilisateur doit pouvoir être en mesure de présenter une licence en règle.

L'installation de logiciels ou utilitaires pouvant porter atteinte à l'intégrité des systèmes n'est pas autorisée. Ceci est le cas de tout logiciel provoquant une charge supplémentaire de la machine, un dysfonctionnement, ou une modification de l'environnement standard mis en place par EXPLOR.

2. *Utilisation des réseaux et des systèmes*

L'interconnexion actuelle des systèmes permet une grande convivialité dans l'utilisation des ressources mais impose des règles strictes de bonne conduite sous peine de se voir exclure de cette communauté.

Les ressources d'EXPLOR ne doivent pas être utilisées pour se connecter illégalement sur des systèmes distants.

Les agissements suivants sont considérés comme des fautes graves pouvant entraîner la fermeture immédiate du compte utilisateur concerné :

- interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés,
- accéder à des informations privées d'autres utilisateurs sur le réseau,
- modifier/détruire des informations sur un des systèmes connectés,
- rendre nécessaire la mise en place de moyens humains ou techniques complémentaires pour contrôler les agissements d'un utilisateur sur le réseau.

De même, le développement, l'installation ou la simple copie sur un des serveurs d'EXPLOR d'un programme ayant les propriétés ci-dessous est interdite :

- programmes harcelant d'autres utilisateurs
- programmes pour contourner la sécurité
- programmes saturant les ressources
- programmes virus et cheval de Troie
- programmes contournant les protections des logiciels